

Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°182 - 1^{er} mars 2007



DÉVELOPPEMENT DURABLE **Un avenir très « commune »**

La commune constitue un des maillons essentiels de la vie publique. Aujourd'hui, elles se retrouvent au centre de nombreuses sollicitations pour devenir des acteurs plus « durables ». De placements éthiques à l'achat de produits verts en passant par une méthodologie pour appliquer l'Agenda 21, les pistes ne manquent pas pour encourager une commune à se soucier des générations futures. Catalogue non exhaustif des propositions durables.

Suite en page 2 ➔

dans ce numéro

- P.6 > En Brik? Le logement en question
- P.7 > Une Assemblée pour le droit à l'eau
- P.8 > Rue de Stalle: reconversion d'une friche industrielle
- P.9 > Rénovation de l'îlot Louvain
- P.10 > Livres:
 - Jardins écologiques dans tous leurs états
 - Images de la nature à Bruxelles
- P.12 > Éditorial – L'intérêt collectif reconnu à la barre

@ Plus d'infos:
www.ieb.be

Développement durable : un avenir t

1 Ça passe par ma commune : une initiative de citoyens

Dix mois avant les élections communales d'octobre 2006, un collectif d'associations⁽¹⁾ a lancé la campagne « Ça passe par ma commune ». L'objectif de la campagne était de favoriser des engagements concrets des pouvoirs publics locaux en faveur d'un développement durable, social et solidaire.

Sept thèmes d'action ont été retenus : choisir une consommation équitable ou éthique, choisir une consommation bio ou écologique, soutenir une économie sociale et solidaire, développer une coopération Nord-Sud, respecter un environnement local, s'engager pour la planète et favoriser une démocratie locale participative.

Des associations locales ont ensuite rencontré les candidats des partis démocratiques. Pas question de se limiter à des engagements pré-électoraux. Première étape, les groupes locaux ont fait un inventaire des engagements pris par les candidats et les ont présentés par voie de presse locale. Le site internet <http://www.capassepamarca-commune.be> permettra de lire les engagements. Innovation, il permettra aussi d'enregistrer tout au long des 6 années de la prochaine mandature, les progrès réalisés par chaque commune.

Pourquoi ?

L'objectif de la campagne est de favoriser des engagements concrets des pouvoirs publics locaux en faveur d'un développement durable et équitable. Les rencontres entre les bénévoles, les membres des associations et les politiques avaient lieu autour d'un petit



déjeuner. Tout le monde était autour de la table, pas en face à face, avec des propositions concrètes. Unanimité des candidats pour reconnaître le sérieux, le réalisme et la consistance des propositions reprises dans les 7 cahiers du dossier « Ça passe par ma commune ». Plusieurs candidats avouent d'ailleurs vouloir faire du « copier-coller » de certaines propositions. Pas de problème : « Servez-vous, il n'y a pas de copyright sur le développement durable et équitable, surtout si vous le mettez en application. »

La démarche d'interpellation des nouveaux collègues commence dès cette année.

Du concret !

Les communes ont très peu souvent une vue d'ensemble sur leurs achats. D'où la difficulté d'avoir une politique d'achat qui tienne compte de la dimension sociale ou environnementale.

Les possibilités sont nombreuses pourtant en passant par la consommation de produits du commerce équitable et l'adoption d'un code de conduite dans la fabrication des vêtements « propres » au travail.

Les efforts entrepris sur la consommation de papier et d'herbicides sont souvent cités mais n'ont pas eu beaucoup de succès. Beaucoup de candidats souhaitent qu'une politique d'appui de l'administration soit mise en place : mise à disposition d'informations concrètes, formation des fonctionnaires. Le Réseau Eco-Consommation a ouvert en septembre le site www.achatsverts.be, dont le but est d'informer sur les critères environnementaux et les produits ou services durables disponibles sur le marché.

Autre proposition : que les communes et les organismes dans lesquels elles sont

représentées placent leur argent dans des Sicav ou des fonds éthiques et solidaires. La réponse la plus courante à propos de cette proposition : « La commune est endettée, elle n'a donc pas de placements à faire. Au contraire, la commune emprunte. A Dexia qui est la banque des pouvoirs locaux. » D'où l'expression de beaucoup d'impuissance... publique quand il s'agit de demander à Dexia de ne pas se rendre complice de la junte birmane ou de privilégier davantage les fonds éthiques.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'économiser l'énergie dans les bâtiments publics. Parallèlement,

rès « commune »

il s'agit de systématiser la mesure des gains économiques et écologiques réalisés. Les autres enjeux environnementaux trouvent aussi leur place dans le débat local. Les problèmes de mobilité alertent de nombreux candidats. Enfin, si le développement de l'activité économique reste une priorité majeure des candidats, ils se disent soucieux de ne pas implanter n'importe quoi n'importe où et de respecter les procédures d'information et de consultation citoyennes.

Les élus ont bien évidemment la légitimité démocratique issue du vote exprimé par les citoyens. Il serait absurde d'opposer la démocratie représentative et la démocratie participative. Le concept de démocratie représentative engendre des visions contradictoires. Alors que la démocratie participative suppose que les citoyens soient des acteurs qui s'expriment individuellement ou collectivement. Souvent, les outils existent. Il faut pouvoir les valoriser.

Et à Bruxelles ?

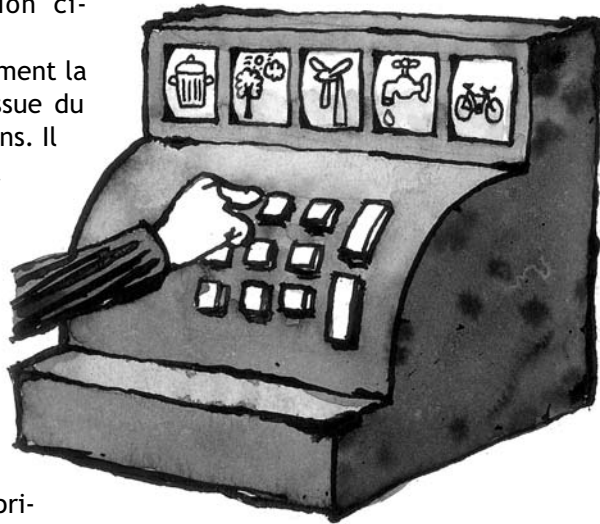
Cinq groupes locaux à Schaerbeek, Jette, Anderlecht, Saint-Gilles et Etterbeek, ont rencontré les candidats aux élections avec des perspectives variables. Ces cinq groupes sont chacun en train de contacter les nouveaux collègues pour concrétiser les engagements pris par les candidats. L'aventure ne fait que commencer et continuera durant six ans.

Anne-France Rihoux

(1) Les associations à l'initiative de « Ça passe par ma commune » : Oxfam-Magasins du monde, Max Havelaar, Le Réseau Eco-consommation, Credal, Nature & Progrès, Inter-Environnement Wallonie, avec l'appui du CNCD-11.11.11, de la Campagne Vêtements Propres, du Réseau Financement Alternatif et de Solidarité des Alternatives Wallonnes. D'autres associations locales ont rejoint l'initiative.

2 Marché public écologique ou comment marier économie et écologie

À l'heure actuelle, les communes passent facilement de petits marchés intégrant des critères écologiques mais surtout équitables. Quelle commune n'a pas son café Max Havelaar ! Pourtant, ces critères peuvent s'appliquer à tous les types de marchés publics.



Quand on sait que les dépenses consacrées aux marchés publics représentent 14% du PIB belge, on s'imagine le potentiel énorme qu'ils représentent pour réduire l'impact environnemental des administrations publiques.

De plus, systématiser des demandes de marchés publics « verts » stimulera sans aucun doute l'innovation environnementale dans les offres de produits et de services. Or, les entreprises belges accumulent un retard considérable dans l'offre de techniques alternatives par rapport à nos voisins allemands et scandinaves

En théorie

La Commission européenne a instauré deux obligations à remplir lors d'une passation d'un marché public :

- 1.- Obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Normal, il s'agit de l'argent du contribuable !

2.- Garantir une égalité de traitement des candidats au marché.

En considérant ces deux obligations, les critères environnementaux et éthiques peuvent cependant s'inscrire dans les différentes étapes d'une procédure de passation d'un marché public.

A la définition de *l'objet du marché*, l'administration décrit de façon basique le produit ou le service qu'elle souhaite acquérir. (*Que vais-je acheter/construire ?*) C'est à ce stade qu'elle a un maximum de liberté pour influencer les spécificités du cahier des charges.

Elle peut alors donner un titre écologique à son appel d'offre.

Exemples : « *Marché de nettoyage écologique* ». « *Conception de bâtiments à haut rendement énergétique* ». « *Marché de services de restauration biologique* ». « *Marché de fourniture(s) produite(s) dans des conditions respectant les critères internationaux de commerces équitables* ».

A la définition *des conditions du marché*, l'administration fixe les spécifications techniques. Celles-ci doivent traduire :

- des caractéristiques objectives et mesurables (exemple : prescrire des matières premières à utiliser, une composition chimique, un type d'émissions).
- des caractéristiques environnementales en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles (ex. : performances d'une habitation en litres de mazout/m² ou résistance d'une voirie en x kg/m²).
- des méthodes de productions et/ou

Développement durable : un avenir très « commune »

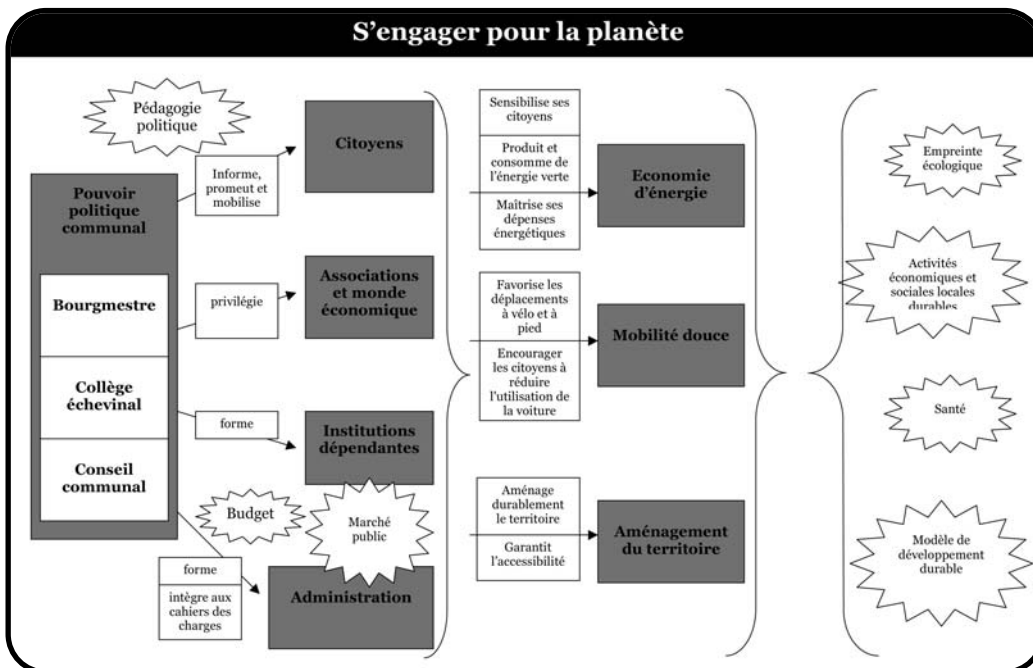


Schéma d'actions locales avec ses retombées plus globales (voir cahier n° 6, www.capasseparmacommune.be).

références au label (ex. : produits issus de l'agriculture biologique, utilisation d'énergies renouvelables).

Par contre, il est interdit de mentionner une provenance déterminée, un procédé déterminé et une marque déterminée. Mais à toute règle, son exception : une description si détaillée n'est possible que si la référence est accompagnée des termes « ou équivalent ».

À la vérification de la **régularité** et à la **sélection des candidats**, l'administration peut :

- exclure un fournisseur ayant commis des infractions à la législation environnementale.
- demander des preuves de la capacité technique à réaliser des travaux respectueux de l'environnement : le fournisseur dispose-t-il des connaissances et expériences requises ? des équipements techniques ? Ces critères de sélection sont fixés par la directive européenne sur les marchés publics.

À la **comparaison des offres**, l'administration est parfois confrontée à deux offres proposant un prix identique. L'approche du « **coût du cycle de vie** » rentre alors en jeu. En plus du coût d'achat, l'administration regar-

dera aux coûts associés (ex. : livraison), aux coûts de fonctionnement, donc la durabilité du produit et aux coûts de fin de vie (frais de recyclage / de récupération).

Enfin, l'administration peut déterminer des clauses contractuelles relatives au **mode d'exécution du marché**. Elle peut exiger une gestion des déchets dans le cas d'une construction

opté pour un système de chauffage écologique de sa piscine communale. Bruxelles-Ville inclut dans ses marchés de travaux publics des clauses sociales liées à l'emploi. Schaerbeek a créé un comité d'achats pour réaliser les appels d'offre avec les représentants des services concernés.

D'autres initiatives existent mais en règle générale les administrations

par exemple, opter pour une livraison mensuelle plutôt que « *just in time* » pour le papier, spécifier le mode de transport, etc. Une large palette de possibilités s'offre à elle.

En pratique

Une étude européenne de 2005 souligne que seulement sept pays intègrent des critères environnementaux dans 40 à 70% de leurs appels d'offre. Dans les autres pays, le taux ne dépasse pas les 30%. En Belgique, les chiffres ne sont pas connus.

Dans la région bruxelloise, quelques administrations ont déjà pris des initiatives intéressantes. La commune de Saint-Gilles a récemment

Des outils existent

La Commission Européenne a réalisé un guide « *Acheter Vert* »^[1]. Il détaille les différentes étapes d'un marché public intégrant des critères écologiques en phase avec le contexte juridique.

Sur Internet, on trouve « *Le guide fédéral des achats durables* »^[2]. Ce catalogue, plus pratique, propose des recommandations de produits basées sur des critères écologiques et sociaux et explique comment les intégrer dans un cahier des charges.

L'Association belge des éco-conseillers et conseillers en environnement^[3] développe des échanges de

bonnes pratiques.

Le Réseau Eco-consommation tente de fournir aux collectivités un maximum d'informations pratiques. Leur site Internet propose différentes fiches-conseils^[4]. Une permanence téléphonique répond aux demandes concrètes. Un cycle de formation sera proposé aux fonctionnaires et personnel des collectivités durant cette année.

[1] Disponible sur www.europa.eu.int

[2] Site www.guidedesachatsdurables.be

[3] www.abece.be

[4] www.achatsverts.be

publiques restent frileuses à passer des marchés publics écologiques. De nombreux obstacles sont évoqués.

« Obstacles »

- L'impression que les produits écologiques coûtent plus chers. Pourtant, ces produits offrent soit une durabilité, soit une performance énergétique rentabilisant ce surcoût à court ou moyen terme.
- Perception que les produits écologiques ne sont pas facilement accessibles. Les alternatives écologiques sont surtout trop méconnues.
- Peur de ne pas respecter la loi. La nouvelle Directive (de 2004) simplifie et clarifie le cadre des marchés publics. On attend les arrêtés...
- Un manque d'information, de formation et d'outils pratiques. Certainement le talon d'Achille pour une systématisation de passation de marchés

Des chiffres qui parlent

Une étude de la Commission Européenne (RELIEF) démontre que si tous les pouvoirs publics de l'Union Européenne se fournissaient :

- en électricité verte = économie de 60 millions de tonnes de CO₂, soit 18% de l'engagement de l'UE dans le cadre du protocole de Kyoto.
- en ordinateurs à faible consommation énergétique = économie de 830 000 tonnes de CO₂.
- en toilettes et robinets efficaces = économie de 200 millions de tonnes d'eau par an.



publics « verts ». Le personnel responsable des achats doit acquérir des connaissances juridiques, financières et environnementales pour être à même

de passer un marché public écologique.

La Région pourrait développer une série d'outils tels que des formations théoriques et pratiques, des présentations de services et de produits écologiques disponibles, des relais d'échanges de bonnes pratiques...

A l'heure où le réchauffement climatique fait la une des journaux, les citoyens sont appelés à adopter quotidiennement des comportements en faveur de l'environnement. Pourquoi le citoyen n'appellerait-il pas son administration à adopter elle aussi des mesures en faveur de l'environnement?

Le marché public est le levier par excellence pour imprimer le développement durable dans les politiques locales. Une proposition d'action à développer dans la campagne « Ça passe par ma commune ».

Delphine Termolle

3 L'Agenda 21 des communes durables : mode d'emploi pour le développement durable urbain

Comment intégrer la gestion communale dans les principes du développement durable? Cet ouvrage méthodologique présente le processus d'élaboration d'un Agenda 21. Un outil à l'usage des pouvoirs publics, des partenaires privés et associatifs.

Les grandes conférences qui se sont penchées sur le développement durable ont progressivement affirmé le rôle des collectivités locales pour tendre vers la durabilité des villes. Le concept d'Agenda 21, né au Sommet de la terre de Rio en 1992, représente un programme d'actions pour atteindre les objectifs fondamentaux du développement durable à savoir améliorer l'efficacité

économique dans une perspective de responsabilité environnementale et sociale.

A l'initiative de la Région wallonne, 12 communes wallonnes ont entrepris l'élaboration d'un Agenda 21. Cette démarche s'est faite en collaboration avec trois cabinets conseils : Ramboll (management public), BRAT (urbanisme et environnement) et Cooparch (urbanisme).

Sous la plume de Paul Vermeulen, Vice-président de Ramboll et ancien Secrétaire général d'IEB, cet ouvrage présente la démarche participative qui a présidé à la conception des plans d'action de ces 12 communes wallonnes. Il cite aussi en exemple les expériences de plusieurs villes phares du développement durable en Europe.

Le manuel méthodologique se veut didactique. Il suit le processus d'élaboration : diagnostic, énoncé des valeurs, recherche d'indicateurs, mise en œuvre et évaluation.

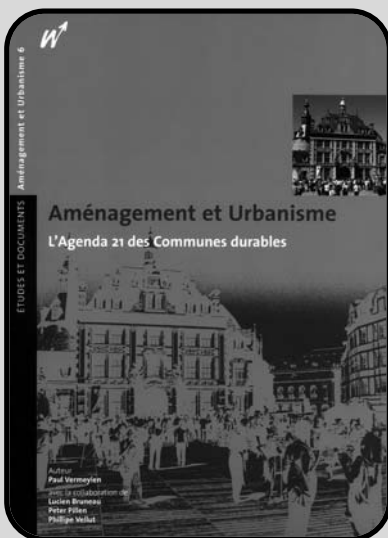
A partir de la spécificité urbaine des communes, quatre priorités ont été retenues : dynamiser le centre, traiter les franges urbaines, (re-)créer la

convivialité des espaces publics et construire durablement.

L'ouvrage attire l'attention sur les nouvelles dimensions temporelles requises pour une planification sensible au développement durable. Bien avant la traduction réglementaire au niveau urbanistique, une définition stratégique doit être développée et faire l'accord des multiples acteurs concernés. Ce travail est basé sur le souci d'éprouver la faisabilité des scénarios en évaluant en permanence les résultats au regard des objectifs.

Enfin, les communes trouveront dans ce livre le mode d'emploi pour « conduire leur démarche, baliser leurs ambitions et construire leur stratégie, tout en veillant à installer un système de pilotage qui permette de mesurer l'avancement à travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ».

Almos Mihaly



L'Agenda 21 des communes durables, Paul Vermeylen avec la collaboration de Lucien Bruneau, Peter Pillen et Philippe Vellut, Etudes et documents, Aménagement et Urbanisme 6, Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, 2006, 96 pages. Diffusion, DGATLP: 081/33 22 70 ou p.molina@mrw.wallonie.be.

En Brik? Le logement en question

Réunis par Disturb en mai 2006, des spécialistes du logement, de l'architecture et de l'urbanisme ont réfléchi à la manière dont la production de logements publics, imposée par les difficultés à se loger des Bruxellois, peut être compatible avec un développement qualitatif de la Ville.

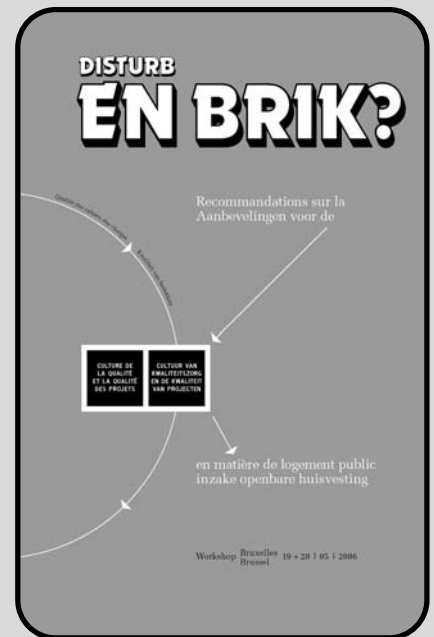
Ce grand brainstorming créatif débouche sur « une série de constats, d'analyses, de stratégies et d'outils politiques à mettre en place pour améliorer le processus de construction de logements publics ».

En introduction au débat, Nicolas Bernard (Professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis) reprend l'histoire du logement social à Bruxelles pour arriver au plan actuel de 5000 logements... Tellement lent à se mettre en place et tellement peu intéressant sur les plans architecturaux et urbanistiques.

Pierre Blondel, architecte et notamment créateur d'immeubles « sociaux » de qualité, présente quelques exemples de réussite dans ce domaine.

Des débats qui ont suivi, on retiendra d'abord une sorte d'organigramme de ce qui serait nécessaire de mettre en place aux niveaux des autorités : cellule régionale d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique et un développement de cette maîtrise elle-même. L'ensemble des propositions devraient amener un « climat favorable » au déploiement des logements sociaux dans le respect mutuel des acteurs, en ce compris les utilisateurs finaux c'est-à-dire les locataires.

Les propositions concrètes sont nombreuses. J'y épingleai : la nécessité d'une stratégie régionale d'implantation qui retiendrait des critères comme la présence de transports en commun ou la possibilité d'absorption par les quartiers ; la volonté de reconnaître le logement comme élément principal du projet de Ville, la qualité architec-



turelle qui doit rester une valeur culturelle loin de la marchandisation, la volonté d'impliquer les usagers, la gestion durable de la construction et les économies d'énergie, avec obligation de résultats plutôt que des contraintes techniques, la clarté des procédures, et... les moyens opérationnels et organisationnels à la hauteur des ambitions.

En conclusion, ce groupe prône l'ambition pour la Région d'« oser l'architecture, réfléchir l'urbanisme, gérer l'énergie et débattre avec le citoyen ».

Jacqueline Gilissen

« En brik? Recommandations sur la culture de la qualité et la qualité des projets en matière de logement public », Textes et photos Disturb, 127 pages. Version téléchargeable : www.disturb.be

Une Assemblée pour le droit à l'eau

S'il suffit chez nous d'ouvrir les robinets pour accéder à une eau potable, celle-ci reste encore inaccessible pour 1,2 milliards de personnes et 2,4 milliards de personnes manquent de tout service d'assainissement. Des élus, syndicats, associations et citoyens se rassembleront du 18 au 20 mars à Bruxelles pour que cette source vitale soit accessible à tous.

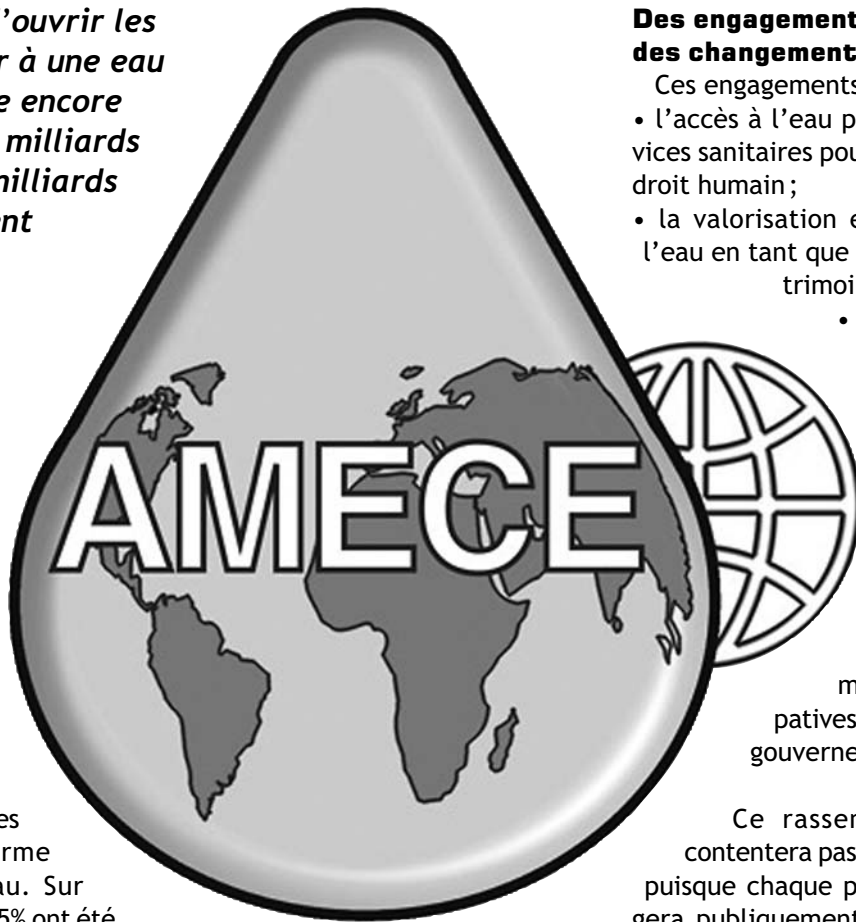
En l'an 2000, l'humanité a prélevé dans les écosystèmes l'énorme volume de 4 000 km³ d'eau. Sur cette quantité, seulement 55% ont été utilisés, le reste s'est perdu en fuites et en évaporation.

Mais chassons les idées fausses: l'eau est partout en quantité suffisante. Seulement, son accessibilité n'est pas égalitaire.

A titre d'exemple, il pleut beaucoup plus en République démocratique du Congo qu'en Belgique. Et pourtant c'est au Congo que les gens meurent de maladies liées à la pénurie et à la qualité de l'eau.

Chaque année sur Terre, plus de 2 millions de personnes meurent à cause d'une eau impure. Toutes les 15 secondes, un enfant meurt à cause d'une eau malsaine.

Pour l'Assemblée Mondiale des Élus et des Citoyens pour l'Eau (l'AMECE), le vrai problème n'est pas la rareté de l'eau sur la planète mais plutôt son gaspillage dans certaines régions et le manque de moyens financiers dans d'autres régions pour la récolter, l'acheminer et la distribuer.



Des gens pour des engagements

L'AMECE, initiative d'une trentaine d'organisations belges et d'un comité international composé d'environ 40 associations, est le résultat des deux Forums Alternatifs Mondiaux de l'Eau qui se sont tenus à Florence en 2003 et à Genève en 2005.

Du 18 au 20 mars, l'AMECE rassemblera des centaines de parlementaires, de représentants des collectivités locales, des entreprises publiques, des syndicats, de la société civile et des citoyens impliqués dans le domaine de l'eau au Parlement Européen à Bruxelles.

Ensemble, ils veulent donner la priorité non plus à la description des problèmes et à la dénonciation des situations existantes mais à la prise d'engagements concrets afin de réaliser le droit à l'eau pour tous et la valorisation de l'eau en tant que bien commun.

Des engagements pour des changements

Ces engagements concrets visent :

- l'accès à l'eau potable et aux services sanitaires pour tous en tant que droit humain;
- la valorisation et l'utilisation de l'eau en tant que bien commun, patrimoine de l'humanité;
- le financement public des activités et services relatifs à l'eau pour la vie et à l'eau pour la sécurité d'existence collective;
- la réalisation de structures démocratiques participatives dans le cadre d'un gouvernement public.

Ce rassemblement ne se contentera pas de grands discours puisque chaque participant s'engagera publiquement à définir et élaborer ses propres engagements.

L'AMECE servira ensuite d'espace public d'échanges et de rencontres.

Des prédictions pessimistes affirment que d'ici 2020, 3 milliards de personnes n'auront pas accès à l'eau potable.

Cette situation est inacceptable. L'eau est un patrimoine commun. Elle appartient à tous les habitants de cette planète. Face à ces prédictions, l'AMECE compte bien lancer des pavés dans la mare des sociétés qui souhaitent privatiser ce bien vital.

Delphine Termolle

L'Assemblée se tiendra du 18 au 20 mars 2007 au Parlement Européen.

Contact et inscriptions :
AMECE, tél. : 02/706 40 98,
secretariat@amece.net,
www.amece.net

Rue de Stalle : reconversion d'une friche industrielle

La société Immo Toulouse, propriétaire du site Schlumberger, projette de «valoriser» ce terrain longeant la rue de Stalle, entre le talus du chemin de fer, vers la gare de Calevoet, et la rue Herinckx.

Il s'agit de rénover les immeubles de bureaux au centre du site, de construire un complexe hôtelier (120 chambres, commerces et horeca) à front de voirie, et d'ériger 4 immeubles comprenant 152 appartements à l'arrière. Le tout est agrémenté de 398 emplacements de parkings : 199 couverts et 199 non couverts. Inutile de préciser qu'Inter-Environnement Bruxelles s'insurge contre la division du parking en deux unités d'exploitation. Cette subtilité administrative permet, en effet, de contourner l'étude d'incidences.

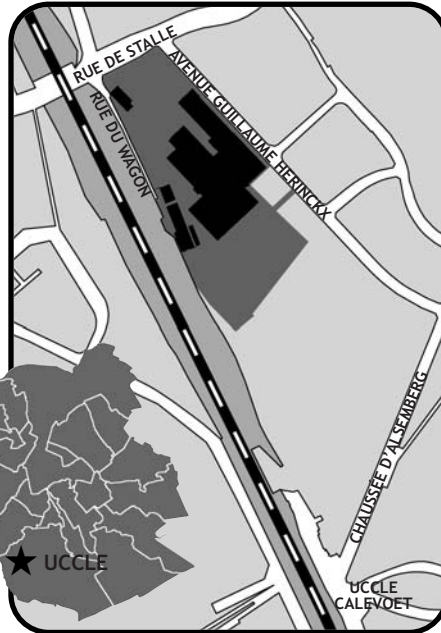
L'étude d'incidences

Une telle étude évalue l'impact d'un projet sur un quartier, selon divers paramètres soumis préalablement à enquête publique. Le bureau chargé de cette étude, qui ne peut être l'auteur du projet, doit également proposer des projets alternatifs pour minimiser les éventuelles nuisances mises à jour. Cette expertise concerne la circulation et le parking, mais aussi toutes les questions liées à l'environnement sur et autour du site.

Les incertitudes

Le dossier répond tellement peu à ces questions que le 6 février, l'architecte rencontrait les riverains, restés sceptiques sur le projet.

Ainsi, l'architecte qualifie d'emblée cet espace vert riche en biodiversité



de « friche à nettoyer ». Les habitants s'interrogent sur la gestion du futur parking, ou sur l'élargissement de la rue du Wagon qui n'inclut pas le site propre STIB prévu dans le PCM. D'autres questions concernent l'impact des nouveaux immeubles sur l'ensoleillement des logements voisins, la capacité de résistance du terrain au poids des bâtiments, en raison du caractère marécageux de cet ancien étang ou encore la viabilité des commerces proposés. Et beaucoup d'autres choses encore sur lesquelles le dossier reste évasif.

L'architecte, lors de cette réunion, a répondu au manque d'étude d'in-

cidences en qualifiant ce processus de « perte de temps, d'argent, d'énergie » et d'« amoncellement de pape-rasse inutile ».

Le morcellement

De plus, le projet à l'enquête est incomplet. Son extension jusque la gare de Uccle Calevoet fera l'objet d'une demande ultérieure. Le promoteur, également propriétaire du terrain voisin longeant la chaussée d'Alseberg, ambitionne notamment d'y construire deux immeubles de logements supplémentaires. L'ensemble serait annexé à la rue du Wagon, à prolonger en sentier jusqu'aux quais de la gare Calevoet. Ceci suppose que la SNCB cède son terrain, que le carrefour Alse-

berg/Dieweg soit réaménagé, et que la STIB abandonne son projet de site propre...

Le 7 mars, la commission de concertation de Uccle examinera donc un projet inabouti, qui sera lui-même morcelé. Car une fois le certificat délivré, les trois parties du site (hôtel, bureaux, logements) seront développées indépendamment. Elles feront, chacune, l'objet d'une demande de permis séparée. Comme c'est prévu en cas de certi-

ficat préalable, le public ne sera plus automatiquement consulté.

La demande

Inter-Environnement Bruxelles demande que les deux phases du projet soient réunies dans un dossier. Cela permettra d'estimer si la restructuration qu'envisage le promoteur est susceptible d'aboutir, étude d'incidences à l'appui. L'objectif du certificat est bien celui-là ! Par ailleurs, un PPAS est mieux approprié à un projet d'une telle envergure. IEB s'associe aux habitants dans cette demande.

Sarah Duray

Rénovation de l'îlot Louvain

L'îlot «Louvain», dans le quartier européen, va être rénové par le CPAS de la Ville de Bruxelles. Le projet est ambitieux, pas moins de 128 logements et l'aménagement de l'intérieur d'îlot en jardin collectif.



BUREAU D'ARCHITECTURE OZON (WWW.OZON-ARCHITECTURE.BE)

Patrimoine urbanistique bruxellois

L'« îlot Louvain » est formé par la chaussée de Louvain et les rues de Pavie, Charles Quint et du Carousel.

Les immeubles, construits à la fin du XIX^e siècle, étaient destinés au logement ouvrier. Ils forment aujourd'hui un ensemble architectural remarquable que le CPAS de la ville de Bruxelles entend bien préserver et rénover.



SABELLE HOCHART

Logement : place aux familles

La rénovation concerne 20 immeubles de l'îlot Louvain qui appartient à la SAHB (Société Anonyme des Habitations Bruxelloises). Le projet avait été initié par la SAHB mais, pour des raisons budgétaires, il a été confié au C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles qui reprend maintenant le flambeau.

À l'heure actuelle, ces immeubles sont largement inoccupés et offrent majoritairement des logements indi-

viduels. Un des objectifs du projet est donc de répondre à une demande en logement familial et de diversifier le type de logements disponibles. Les rez-de-chaussée seront notamment rénovés en appartements pour personnes âgées et en duplex pour familles.

Il y aura néanmoins une diminution du nombre de logements qui passera de 168 à 121 mais ceci s'explique par le groupement de certains appartements de 1 et 2 chambres pour former des appartements à 3 chambres.

Une fois l'opération terminée, le CPAS louera ces logements et prendra en charge la gestion du site pour une période de 30 ans.

Un jardin collectif pour les habitants

La particularité de ce projet est l'aménagement prévu en intérieur d'îlot. Les jardins privés souvent peu entretenus feront l'objet d'une mise en commun. La démolition de certaines annexes désaffectées et des murs mitoyens permettra de faire place à un jardin collectif accessible et adapté aux habitants de l'îlot.

L'aménagement d'un jardin collectif offre un espace de rencontre privilégié pour les riverains. Le jardin sera divisé en deux zones distinctes, l'une de repos et l'autre munie de jeux pour enfants. Malgré les problèmes de cohabitation que ce genre d'aménagement peut susciter, il est important d'offrir des infrastructures pour tous permettant une cohésion sociale qui devient de plus en plus rare à Bruxelles.

Il est à noter aussi que le dossier de demande mentionne que l'implantation de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire et la réhabilitation d'anciennes citernes d'eau de pluie pour l'entretien du jardin collectif sont à l'étude.

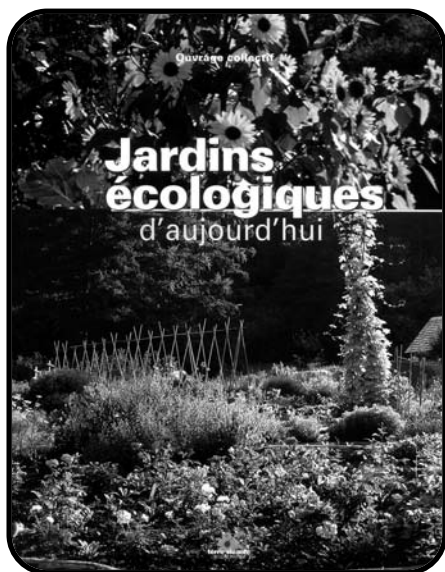
Si ces aménagements aboutissent, ils permettront probablement de faire di-

minuer le montant des charges locatives ce qui compensera les charges élevées induites par l'installation d'ascenseurs.

Inter-Environnement Bruxelles et le GAQ (Groupe d'Animation du Quartier Nord-Est) suivront attentivement l'évolution du projet « îlot Louvain ». IEB sera présent lors de la réunion de la commission de concertation du 6 mars.

Enid Van Hemelryck

Jardins écologiques dans tous leurs états



Entendons-nous bien, par « *jardin écologique* » il faut entendre dans ce livre « *jardin traité écologiquement* ».

Nous sommes loin en effet du refuge naturel prôné par Natagora. Les espèces végétales sont diversifiées mais les indigènes ne sont pas plus privilégiées que les autres. Pour exemple, quand sont citées les fleurs champêtres, il faut comprendre des fleurs qui donnent un aspect champêtre. Elles sont d'origines diverses. Les insectes ne s'y retrouvent pas toujours. La notion de biodiversité dans ces jardins est donc à utiliser avec précautions.

Toutefois, on appréciera ce livre durant nos trop longues soirées d'hiver pour l'évasion qu'il nous offre en décrivant des jardins des quatre coins de la France. Il nous permettra de pré-

parer nos vacances grâce aux infos sur les jardins que l'on peut visiter : situation, climat, surface, nature du sol, coordonnées des propriétaires,... sont donnés ainsi que des petits plans couleurs du jardin.

Toujours bonnes à prendre aussi, des idées de gestes écologiques comme celles de bien utiliser des engrais verts, de bien soigner ses ruches ou encore des notions de permaculture ainsi que les trucs et astuces des jardiniers.

Un bon moment de détente et une stimulation supplémentaire pour mettre la main à la pâte!

S.V.

« *Jardins écologiques d'aujourd'hui* », ouvrage collectif, Éditions Terre vivante, 2004, 144 pages.

Images de la nature à Bruxelles

Il est plus question ici de la mise en valeur de petits trésors faunistiques et floristiques (indigènes ou non) de Bruxelles que de la Nature à proprement parler.

Quoi qu'il en soit, de magnifiques photos vous font découvrir quelques habitants particuliers de Bruxelles comme un merle blanc, un renard, des pics,... ou encore vous dévoilent le secret d'un platane qui a réussi à vaincre le béton pour planter ses racines dans un souterrain rempli d'eau.



On applaudit l'initiative de ces citoyens qui a été par ailleurs récom-

pensée par le Prix Paul Du-vigneaud de l'Éducation permanente à l'Environnement urbain et on vous encourage à les soutenir en commandant leur ouvrage. Toutes les infos disponibles sur www.fleurdeville.net.

S. V.

« *La nature insolite en ville. Parcours initiatique à Bruxelles* », Françoise Jouret, Georges Michel et Bernard Jouret, photographies de Jean Rillaert, 2006, 64 pages.

Abonnez-vous gratuitement à l'« Inventaire des enquêtes publiques »

Recevez chaque semaine par courrier électronique la totalité ou une sélection des avis d'enquêtes publiques sur les projets

bruxellois en urbanisme et en environnement. Pour s'abonner à l'« *Inventaire des enquêtes publiques en Région bruxelloise* », téléchargez la

fiche d'inscription (disponible sur www.ieb.be), à compléter et à renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

visites guidées

Les Amis De Vlamynck

Parcours Géo De Vlamynck à Bruxelles. Le 11 mars à 14h30. Infos et réservation: 02/2150126.

Les Amis de l'Unesco

Sur les traces de Géo De Vlamynck: trois visites d'intérieur. Le 15 mars à 14h. Infos: 02/6488006, www.nouvellesdupatrimoine.be

promenades nature

Le Moeraske

Identification des arbres à partir de leurs bourgeons. Le 11 mars, de 10 à 13h. Infos: CEBE, 02/2425043, www.cebe.be

Le parc Josaphat

Promenade historique et naturaliste qui permet de découvrir ce parc centenaire pendant sa réhabilitation. Le 17 mars à 14h. Infos: ARNA, 02/2428294.

Le Vogelzang

A la recherche de la Chouette chevêche. Le 17 mars à 9h. Infos: CCN Vogelzang, 02/6401924.

nature

Le marais de Jette

Journée de gestion tous les jeudis à 10h. Infos: CEBO, 02/4605957.

Les parcs Saint-Vincent et du Bon Pasteur à Evere

Nettoyage des sites. Le 10 mars. Infos: ARNA, 02/2428294.

Le Moeraske

Gestion du site. Le 10 mars, de 9h30 à 17h. Infos: CEBE, 02/2425043, www.cebe.be

Le Vogelzang

Journées de gestion. Les 10 et 14 mars, à partir de 13h30. Infos: CCN Vogelzang, 02/6401924.

Le Kauwberg

Nettoyage de printemps des abords du Kauwberg. Le 18 mars, à 9h30. Infos: SOS Kauwberg, 02/3746034.



«Ponts et rails». Photographie de Dominique Bogaert exposée à La Fonderie.

conférences

La ceinture verte de Bruxelles

Conférence de Th. Demey, historien, juriste, économiste et écrivain. Le 8 mars à 14h30, à l'UCL, Auditoire Lacroix, avenue Mounier à Woluwe-Saint-Lambert. Infos: 010/474181, www.uda.ucl.ac.be

Aux origines du fourneau

Conférence de L. Plouvier, donnée le cadre de l'exposition « Cuisine, mode de vie ». Le 13 mars à 18h30, au CIVA, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles. Infos et réservations: 02/6422476.

La sobriété énergétique, plus qu'une simple addition de pièces

Conférence sur le thème de la conception du détail de construction au service de l'expression architecturale. Le 14 mars à 20h, au CIVA, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles. Infos et réservations: 02/6436669.

Architecture, ville & logement

Dans le cycle « Architecture & Engagement », rencontre avec Pierre Blondel et projection du film « Main basse sur la ville » de Francesco Rosi.

Le 15 mars à 18h30 (rencontre) et 20h30 (projection), à l'ISELP, boulevard de Waterloo, 31 à 1000 Bruxelles. Infos: 02/5048070, www.iselp.be

expos

Un cri pour l'arbre

Exposition réunissant autour d'un même thème les univers du photographe M. Fautsch et du céramiste J.-P. Piret. Jusqu'au 10 mars, à l'Espace Wallonie de Bruxelles, rue du Marché aux Herbes, 25 à 1000 Bruxelles. Infos: 02/5064340.

Objectif Bruxelles

Le Cercle Photo Agnès Humblet de Kraainem s'est donné comme objectif d'offrir des regards différents sur la capitale de l'Europe, riche en contrastes et cultures. Il vous invite à découvrir Bruxelles par une exposition de photographies, uniques et inédites. La quinzaine de photographes posent un regard lucide et critique, mais également avenant et poétique sur la ville. Jusqu'au 6 avril, à La Fonderie, rue Ransfort, 27 à 1080 Bruxelles. Infos: 02/4109950, www.lafonderie.be, www.cerclephotokraainem.be

A voir sur place

Travaux des étudiants en illustration à l'Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure de Bruxelles. Du 15 mars au 28 avril, à la Librairie Quartiers Latins, place des Martyrs, 14 à 1000 Bruxelles. Infos: 02/2273400, www.cfc-editions.be

**Appel aux associations membres**

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

BELGIOUE - BELGIE
PP
1000 BRUXELLES
1/148
BUREAU DE DÉPÔT
BRUXELLES X
P 302402

Bruxelles En mouvements

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl, Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC. Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél : 02/223 01 01. Fax : 02/223 12 96. E-mail : info@ieb.be



Editeur responsable : Jacqueline Gillissen, rue des Patriotes, 3, 1000 Bruxelles.

Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Olivier Bailly, Raymond Boudru, Anne Delfaïrière, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Jacqueline Gillissen, Isabelle Hochart, Olivia Lemmens, Catherine Maréchal, Philippe Meersseman, Dalila Riffi, Marie-Claire Schmitz, Claire Scohier, Delphine Termolte, Anne-France Rihoux, Roland Vande Poel, Sabine Vanderlinden et Annick Vanderpoorten. Imprimerie : Auserp & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvement, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €.

34 € avec facture. Etranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €.

Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port).

Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

L'intérêt collectif reconnu à la barre

Le Tribunal de Première Instance de Bruxelles vient de donner raison à Bruxelles Air Libre dans son recours contre l'État belge. Petit rappel des faits : la Cour de Cassation a reconnu en janvier la validité des normes bruxelloises en matière de bruit. Or le Gouvernement bruxellois compétent pour verbaliser les dépassements des normes de l'arrêté Gosuin a décidé de ne rien faire. Pas plus que le Gouvernement fédéral n'a décidé de modifier les routes aériennes du plan Anciaux qui ne permettent pas de respecter les normes. Bruxelles Air Libre a donc demandé à la justice que la loi soit appliquée. Et la justice a autorisé les plaignants à faire lever des astreintes en cas de dépassements des normes à partir du 10 mai prochain. Il s'agit d'une étape importante pour la qualité de vie des Bruxellois qui installe une jurisprudence en matière d'action collective des associations.

Bruxelles Air Libre se voit ici reconnaître le droit de demander à la justice l'application des lois votées et décidées démocratiquement. D'habitude, les associations se voient déboutées parce qu'elles ne peuvent démontrer un intérêt personnel direct aux enjeux posés dans le procès. Seul est pris en compte l'intérêt propre de ses membres. Selon le professeur Nicolas de Sadeleer^[1], le Conseil d'État a développé une jurisprudence restrictive qui exige une individualisation de l'intérêt du requérant. Du coup, difficile pour des associations comme Inter-Environnement Bruxelles ou ses membres d'intervenir juridiquement dans des enjeux patrimoniaux, immobiliers ou plus encore sur la qualité de l'air (action intentée en 2001 par IEB sur base de la loi de 1993).

Le monde associatif demande depuis plusieurs années que le droit collectif d'action en justice lui soit reconnu. Certains milieux, notamment économiques, paniquent et évoquent une multiplication d'actions en justice, un frein à l'innovation et les dérives de dédommagements constatées aux USA.

Les associations sont prêtes à accepter des garde-fous à l'action collective pour éviter la profusion de démarches obstructives, par exemple que l'association soit dotée d'une personnalité juridique depuis trois ans et que sa démarche s'inscrive dans son objet social défini dans ses statuts. Par ailleurs, l'association doit pouvoir prouver que cet objet est bel et bien au cœur de son activité (en présentant des rapports d'activités, des communiqués, l'organisation d'événements, des publications,...). Ces conditions sont d'ailleurs déjà présentes dans le cadre d'action en cessation en matière environnementale, instaurée depuis janvier 1993. Et la mesure n'a pas provoqué un envahissement des prétoires.

Par contre, la loi permettrait d'asseoir l'associatif dans le processus démocratique en donnant la possibilité de faire appliquer le droit existant voté démocratiquement par les élus.

Inter-Environnement Bruxelles souligne donc que cette décision de justice constitue le premier pas favorable à la création d'une jurisprudence favorable au droit de recours collectif en justice.

Anne-France Rihoux
Secrétaire générale

[1] Table-ronde du 15 mai 2006 sur l'accès à la justice des associations, organisée par le Cèdre-FUSL) – Synthèse – 7 juin 2006.